

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°904 DU 24 OCTOBRE 2013

1801/2013 : 212e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 170e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 20 pages

Distribué à 15.100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Croire en quelque chose et ne pas le vivre, c'est malhonnête».

GANDHI

ANNÉE 2013

ANNÉE

SÉNÉGAL

SEPTEMBRE 2013 :

LA GUADELOUPE COMPTE

67 900 CHÔMEURS

SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 12

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 15

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

UN RAPPORT D' EXPERTISE CONFIRME L' EMPOISONNEMENT AU CHORDÉCONE

Dans le cadre des plaintes relatives à l'exposition au chlordécone, déposée en 2007, un rapport d'expertise vient d'être remis au juge d'instruction du pôle de santé publique du TGI de Paris. Ses auteurs, les professeurs Jean-François Narbonne et Luc Multigner, ont eu à répondre à plusieurs questions posées par le juge. Ces dernières concernaient l'état des connaissances sur les effets néfastes du chlordécone depuis le début de son utilisation. L'une des réponses des experts est la suivante : « Il est important de signaler que l'essentiel des connaissances sur la toxicité du chlordécone chez l'animal de laboratoire et de ses effets néfastes chez l'homme a été acquis avant 1981, à partir de données industrielles et académiques. » Des paroles d'experts qui pourraient peser de tout leur poids auprès du juge d'instruction. Poursuivant leur analyse dans le temps, les deux professeurs développent les différents états de connaissances jusqu'aux travaux menés récemment qui concluent à « un accroissement de risque de survenue du cancer de la prostate ainsi que du risque de présenter un plus faible score à des tests neurocomportementaux visant à évaluer la vitesse d'acquisition d'information visuelle et/ou le développement moteur chez des nourrissons (7 mois) et jeunes enfants (18 mois) », en rapport avec l'exposition au chlordécone. Concernant le dépassement de la valeur de référence toxicologique, c'est-à-dire, en quelque sorte, la quantité de chlordécone à ne pas dépasser, les experts concluent « qu'au cours de la dernière décennie, une fraction de la population présentait des situations dites à risque », par exemple 15,6% pour la population de plus de 16 ans en 2003-2004 en Martinique. Toutefois, les experts ne veulent pas qu'on leur fasse déclarer ce qui va au-delà de leur savoir scientifique. À Hopewell, en 1975, le lien de causalité entre troubles neurologiques et neurocomportementaux subis par les ouvriers d'une usine de production

de chlordécone et exposition à la chlordécone était, selon eux, « hautement vraisemblable ». Par contre, aux Antilles, la relation entre cancer de la prostate et exposition au chlordécone est « très plausible mais elle ne peut formellement s'assimiler à un lien causal ». Idem pour les scores du développement. Enfin, les experts soulignent que « la contamination des milieux naturels et des populations par le chlordécone suscite des inquiétudes et, de manière légitime, des interrogations sur leurs conséquences sanitaires », mais ajoutent que toutes les affirmations n'ont pas de fondement scientifique, par exemple celles concernant l'incidence du cancer de la prostate élevée aux Antilles. Cette incidence « est en grande partie expliquée par les origines subsahariennes de la majorité de la population », expliquent-ils. Ils ajoutent qu'elle est « similaire à celle observée parmi les populations afro-américaines aux États-Unis et afro-caribéennes au Royaume-Uni ».

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES ET TECHNOLOGIES

LA SITUATION DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE EN SEPTEMBRE 2013

Selon l'administration coloniale, fin septembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle Emploi s'établit à 60 370 en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce nombre diminue de 0,4 % par rapport à fin août 2013 (soit -270). Sur un an, il est en hausse de 2,3 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi s'établit à 67 190 fin septembre 2013. Ce nombre diminue de 0,2 % par rapport à fin août 2013 (soit -140). Sur un an, il croît de 2,4 %.

Le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégories D et E s'établit à 3 790 e (+1,9 % sur un mois). Le nombre de demandeurs inscrits en catégorie D est en hausse de 2,4 % et celui des demandeurs inscrits en catégorie E de 1,5 % par rapport au mois d'août 2013.

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C augmentent au cours des trois derniers mois de 15,6 % par rapport aux trois mois précédents. Tous les motifs sont en hausse sauf les reprises d'activités (-10,8 %). Les plus fortes augmentations en évolution trimestrielle concernent

les premières entrées (+40,9 %), les fins de mission d'intérim (+26,1%), les autres cas (+15,7 %), les démissions (+12,9%) et les licenciements économiques (+12,8 %).

En parallèle, les sorties de catégories A, B, C progressent en Guadeloupe et Îles du Nord au cours des trois derniers mois de 13,7 % par rapport aux trois mois précédents. Les motifs de sorties augmentent de 56,7 % pour les radiations administratives, 20,8 % pour les autres cas, 12,5 % pour les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation, 7,9% pour les arrêts de recherche, 7,8 % pour les entrées en stage et 5,5% pour les reprises d'emploi déclarées.

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent au cours des trois derniers mois de 1,9 % par rapport aux trois mois précédents. Cette baisse concerne uniquement les offres d'emploi non durable (moins de 6 mois, - 17,8 %). Le nombre d'offres d'emploi durable (6 mois ou plus) augmente de 13,9 %.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE constate que les politiques de lutte contre le chômage ne donne toujours pas de résultats car le chômage est au plus haut. 65 000 de nos compatriotes ne travaillent pas ce qui constitue un terrible gâchis pour notre pays. Un changement de politique économique et sociale s'impose donc .

EN FRANCE , CENTRE DU SYSTÈME COLONIAL FRANÇAIS LE CHÔMAGE TOUJOURS AU PLUS HAUT

Rentrée exécrable sur le front du chômage. Le nombre de demandeurs d'emplois en catégorie A a bondi de 60 000 en septembre, à 3,295 millions de personnes (+1,9 %), a indiqué ce jeudi le ministère du Travail. Un nouveau record. En incluant les chômeurs ayant effectué quelques heures de travail durant le mois (les catégories B et C), la hausse s'élève à 54.200 sur le mois (+1,1 %, à 4,843 millions de personnes). Ce rebond des chiffres de chômeurs n'est dû qu'en partie seulement au «bug SFR» qui avait transformé les statistiques du mois d'août en divine, mais trop belle surprise. L'opérateur avait en effet oublié d'envoyer des SMS de relance à 170.000 demandeurs d'emplois, qui se sont vus pour certains radiés des listes par Pôle emploi. Les chiffres du mois d'août avaient donc été bien meilleurs que prévu avec une baisse

de 50.000 allocataires. Effet boomerang, ces personnes sont revenues, en partie, se réinscrire à Pôle emploi et ont gonflé les chiffres du mois de septembre. Pour les catégories A, B et C, cet effet s'élèverait entre 16.000 et 18.000 personnes, selon les estimations du ministère du Travail et de Pôle Emploi. Une estimation qualifiée de «délicate» par ces administrations, et qu'il faut donc prendre avec des pincettes.

CONFORAMA suite

D'ici fin décembre, l'enseigne de meubles, hi-fi et électroménager aura disparu des Antilles-Guyane après la décision du groupe français Cafom qui en est à la tête. En Guadeloupe, un seul magasin, celui de La Jaille/Baie-Mahault, est concerné. En interne, la décision de retirer l'enseigne Conforama de la Guadeloupe était connue. « En février, une note officielle de la direction du magasin avait signifié ce choix du groupe Cafom de fermer l'enseigne », explique Jacques Jernival, délégué syndical UGTG et secrétaire du comité d'entreprise du magasin. Aujourd'hui, l'enseigne ne compte plus qu'un seul magasin en Guadeloupe, à La Jaille/Baie-Mahault, après que celui des Abymes soit devenu Fly en 2009. Le magasin compte 36 salariés et a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires (CA) de près de 17 millions d'euros selon l'UGTG. « Le choix du groupe Cafom de fermer Conforama aux Antilles-Guyane découle directement de la pure stratégie commerciale, poursuit Jacques Jernival. C'est un groupe qui se développe très vite, a sa propre centrale d'achat. Ses dirigeants ont une grande ambition au niveau international. Ils viennent d'ailleurs de racheter la chaîne de magasins Habitat, qui compte près de 35 enseignes en Europe. » Une croissance un peu trop rapide pour le syndicaliste, qui y voit là le geste d'une entreprise qui a « les yeux plus gros que le ventre » quitte à « bouleverser » l'existant aux Antilles-Guyane et notamment en Guadeloupe. « Ici, les deux enseignes du groupe, But et Conforama, avaient quelque peu tendance à se concurrencer, à se neutraliser. » D'où le projet de la direction : début 2014, Conforama va devenir Domea, pour une durée de deux ans selon le prévisionnel. Et ce, le temps que le projet de grand centre commercial de Dothémare, aux Abymes, voit le jour et puisse accueillir un magasin... Habitat. » Dont les salariés de l'actuel

Conforama seront de futurs transfuges, du moins en grande partie. « Aujourd'hui, l'argument de la direction, est de dire qu'il faut adapter la base salariale au CA, poursuit le délégué UGTG. Or, pour l'exercice comptable 2013/2014, la direction table sur un CA de 14 millions d'euros annuel. Sur le papier, cela signifie une vingtaine de salariés. » Nous sommes donc loin des 36 postes existants. « La direction mise sur un certain nombre de départs volontaires, mais aussi des reclassements au magasin Habitat de Guyane » , poursuit Jacques Jernival. Selon lui, il y aura également des mouvements dans les deux plateformes de stock des magasins Conforama et But de Jarry. La première devrait disparaître au profit de la seconde qui récupèrera l'activité, avec, au passage, neuf emplois en moins. Au final, ce sont donc 25 emplois qui sont sur la balance suite aux grandes manoeuvres du groupe. Si on excepte une dizaine de départs négociés, on tombe à 15 postes menacés sur l'autel « de la pure considération capitaliste » , tranche Jacques Jernival. Avant d'ajouter que jeudi, un comité d'entreprise exceptionnel sera organisé pour présenter aux salariés les conclusions d'une expertise déclenchée suite à un rapport de droit d'alerte. Interrogée sur le sujet, la direction régionale a précisé qu'aucune communication ne serait faite.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

JOURNÉE DES NATIONS UNIES

À l'occasion de la Journée des Nations Unies, célébrée jeudi dans le monde entier, le Secrétaire général Ban Ki-moon a affirmé que c'était l'occasion de saluer la contribution inestimable de l'ONU à la paix et au progrès commun et de réfléchir aux moyens d'œuvrer à l'avènement d'un monde meilleur. « Les affrontements qui font rage

en Syrie représentant notre plus grand défi en matière de sécurité », a affirmé M. Ban dans le message qu'il a adressé pour marquer cette Journée. « Les vies de millions de personnes dépendent de l'aide fournie par le personnel humanitaire de l'ONU ». « Les experts des Nations Unies travaillent main dans la main avec leurs collègues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, lauréate du prix Nobel de la paix, pour assurer le suivi de la destruction des stocks de la Syrie », a-t-il ajouté. « Et nous faisons tout notre possible pour parvenir à une solution diplomatique qui mettra fin à des souffrances qui n'ont que trop duré ». S'agissant de développement, le défi le plus urgent pour l'ONU consiste à faire du développement durable une réalité, a poursuivi le Secrétaire général, qui a rappelé que la pauvreté a été réduite de moitié grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). « Nous devons maintenir la dynamique créée, élaborer un programme de développement pour l'après-2015 tout aussi enthousiasmant que celui auquel il succède et parvenir à un accord sur la lutte contre les changements climatiques », a expliqué le patron de l'ONU. Cette année encore, a-t-il relevé, l'Organisation a agi de concert dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse des conflits armés, des droits de l'homme et de l'environnement et continué de démontrer l'étendue des possibilités offertes par l'action collective et le multilatéralisme. « Pour agir utilement dans un monde caractérisé par des interconnexions de plus en plus denses, nous devons être encore plus unis », a plaidé le Secrétaire général. « En cette Journée des Nations Unies, prenons l'engagement de respecter les idéaux fondateurs de l'ONU et d'œuvrer ensemble en faveur de la paix, du développement et du respect des droits de l'homme ». De son côté, le Président de l'Assemblée générale, John Ashe, a rappelé que l'Assemblée générale constituait le cœur battant des Nations Unies, dans la mesure où elle est le seul forum où tous les États membres sont égaux en droit pour promouvoir les objectifs de la Charte. « C'est pourquoi cette Journée est si importante », a déclaré M. Ashe dans son message. « Souvenons-nous à cette occasion que le maintien de la paix et la sécurité internationales a été inscrit par nos membres fondateurs comme le premier objectif de l'ONU, afin de permettre aux êtres humains de vivre dans une plus grande prospérité, en paix et dans un ordre fondé sur la justice et le respect universel du droit international ».

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

LE BRÉSIL RENFORCE LA SÉCURITÉ SUR SES COMMUNICATIONS

Le ministre brésilien des communications, Paulo Bernardo, a annoncé que la présidence de la République et le gouvernement seront dotés, à partir de novembre prochain, d'un système informatique de protection pour garantir l'inviolabilité des courriers électroniques. La présidente Dilma Rousseff devrait signer un décret rendant obligatoire l'utilisation de ce programme afin de garantir l'inviolabilité des courriers électroniques et lutter contre l'espionnage. La présidente Dilma Rousseff veut adopter le programme de sécurité utilisé par le Service fédéral de traitement des données (Serpro), afin qu'il soit installé dans toutes les instances du gouvernement, a souligné le ministre. Il a indiqué que le Serpro procède à une révision du programme et introduit une nouvelle version, qui entrera en service au mois de novembre prochain. Selon le ministre, Dilma Rousseff devrait signer un décret adoptant l'obligation d'utiliser cette messagerie alternative visant à protéger les citoyens des dispositifs de surveillance. Ce nouveau système, qui utilise un logiciel libre, est même plus économique. En effet, la présidence de la République utilise Microsoft et doit payer la licence, a-t-il précisé. Il s'agit, a-t-il dit d'un programme appelé Espresso V3, cent pour cent brésilien, déjà utilisé dans certains ministères, mais la nouvelle version devrait garantir la sécurité des courriels officiels. Bernardo a signalé que pour assurer une meilleure sécurité des communications entre les ministères, le gouvernement utilisera le réseau national de Telebras et d'autres réseaux publics, comme celui de la Recherche de l'Éducation nationale et de la Technologie de l'Information de la compagnie et de la Sécurité sociale (Dataprev). Nous avons l'intention d'installer une combinaison de réseaux afin de « construire un monde plus sûr pour le gouvernement », a-t-il souligné. Le ministre a confirmé que les travaux sont menés de façon accélérée, et que les conditions pour assurer une protection totale, seront prêtes dans le courant de l'année 2014. Cette déclaration est intervenue après la publication, par la presse brésilienne, d'informations s'appuyant sur des rapports de l'ancien analyste de l'Agence nationale de la sécurité

(NSA) des États-Unis, Edward Snowden, selon lesquelles les courriers électroniques et les appels téléphoniques de la présidente brésilienne, de l'entreprise Petrobras et du ministère des mines et de l'Énergie, avaient été espionnés. Le Brésil a dénoncé auprès des Nations Unies la violation de sa souveraineté et des droits individuels des personnes, par la NSA, qui selon Snowden, aurait intercepté des communications et des conversations du gouvernement, d'entreprises et de citoyens de ce pays. N'ayant reçu aucune réponse satisfaisante à sa demande d'explication de la part de la Maison-Blanche, la présidente Dilma Rousseff, a annulé une visite officielle aux États-Unis. Par ailleurs, à la suite de ces actions alarmantes d'espionnage, des appels ont été lancés pour mettre en place de toute urgence un système de protection des données afin de protéger le caractère privé et l'inviolabilité des informations officielles.

SCANDALEUX : Le Gouvernement dominicain accepte la décision du Tribunal Constitutionnel

Le Gouvernement dominicain accepte la décision du Tribunal Constitutionnel Mercredi à Santo-Domingo, après une réunion de près de 3 heures au Palais National, du Conseil national de l'immigration de la République dominicaine, présidé par le Président Danilo Medina, le Gouvernement dominicain, par la voix de son Porte-parole de la Présidence, Roberto Rodriguez Marchena, a annoncé qu'il acceptait dans son intégralité l'arrêt 168-13 du Tribunal Constitutionnelle (TC) qui définit les conditions dans lesquelles un étranger peut être citoyen dominicain et réitéré son engagement à mettre en œuvre une politique d'immigration claire et transparente, conforme à la Constitution et aux lois dominicaines dans le respect des droits humains et des accords internationaux, tout en précisant que l'Exécutif respectait pleinement l'indépendance des pouvoirs constitutionnels. « [...] l'État [dominicain] est sensible à la détresse de ceux qui sont considérés comme dominicain et qui sont touchés dans leurs droits à la suite de cette décision » précise le document délivré par le Conseil national de l'immigration « En dépit de la décision, il y a un problème humain que nous devons résoudre [...] » Le Porte-parole du Gouvernement a déclaré que les circonstances dans lesquelles

de nombreux Haïtiens qui se sont sentis « dénationalisés » selon leurs propres allégations et sans ignorer ni bafouer la décision de la Cour constitutionnelle, l'État dominicain travaillait à trouver une approche cohérente et humaine, comme l'avait déclaré récemment le Président Medina à plusieurs descendants d'Haïtiens lors d'une rencontre au Palais National. Le Conseil National de l'immigration a décidé que dans les 30 jours, la Commission électorale centrale rendra un rapport qui permettra de mesurer l'impact de la décision en ce qui concerne les étrangers enregistrés légalement et illégalement. Le Conseil devra élaborer, dans un délai maximum de 60 jours, le Plan de régularisation des étrangers et procédera immédiatement à la formation de l'Institut National de la migration et à la nomination de son directeur Général. Suite à cette décision, une étape importante vient d'être franchie vers l'application de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Était présent à cette rencontre les membres actuel du Conseil à savoir : le Ministre des Forces armées, l'amiral Siegfried Pared: Maritza Hernandez ; le Ministre du Travail, Francisco Javier García ; le Ministre du Tourisme, Freddy Hidalgo ; le Ministre de la Santé publique; Luis Ramon Rodriguez ; le Ministre de l'Agriculture, Jose Manuel Trullols ; le Ministre adjoint des Affaires étrangères, Roberto Rosario Márquez ; le Président de la Commission électorale centrale, Elpidio Báez ; le Président de la Commission de l'intérieur et de la police de la Chambre des députés et le Ministre de l'Intérieur et de la Police, José Ramón Fadul, qui président du Conseil National de l'Immigration.

INDE /CHINE

ACCORD SINO-INDIEN SUR LES QUESTIONS FRONTALIÈRES

Selon l'agence Xinhua, l'accord sur la coopération en matière de défense frontalière entre la Chine et l'Inde signé mercredi revêt une grande importance pour la paix et la stabilité à la frontière des deux pays, a déclaré la porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères Hua Chunying. Lors d'une conférence de presse, Mme Hua a indiqué que l'accord confirmait sous forme de lois la pratique et l'expérience acquises à l'égard des questions frontalières. "Ceci revêt une grande importance pour l'amitié et la confiance entre les

deux parties de même que pour le maintien de la paix et de la stabilité à la frontière", a ajouté la porte-parole. La signature de l'accord est révélatrice de l'envie et de la détermination des deux parties de développer les relations amicales et coopératives, a-t-elle poursuivi. Au cours des dernières décennies, les négociations sur les dossiers de la frontière sino-indienne ont maintenu une bonne dynamique, tandis que la situation générale à la frontière est demeurée pacifique et stable, a-t-elle noté, ajoutant que les deux parties avaient procédé à un contrôle efficace des disputes frontalières et assuré le développement commun. L'accord sur la coopération en matière de défense frontalière a été rédigé sur la base des accords précédents signés par les deux parties en 1993, 1996 et 2005, qui ont reconnu le principe de sécurité mutuelle et égale.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les marchés asiatiques évoluent en ordre dispersé ce jeudi matin, toujours inquiets d'une flambée des taux interbancaires chinois, mais globalement rassurés par une hausse de l'activité manufacturière en octobre, toujours en Chine. A Tokyo, l'indice Nikkei perd 0,4% peu avant la fin de la séance, tandis que Hong Kong cède 0,6%, le Shanghai Composite recule de 0,2% (après -1,3% hier), Taiwan est proche de l'équilibre (+0,07%) et Séoul gagne 0,2%. Enfin, Sydney progresse de 0,3%, Singapour est stable (+0,01%), et Bombay (indice BSE Sensex) s'adjuge 1%, franchissant même en début de séance un record historique, la Bourse indienne profitant de flux entrants depuis que la perspective d'un retrait de "QE3" par la Fed s'éloigne. Les investisseurs gardent

les yeux rivés vers la Chine : ils s'inquiètent surtout d'une flambée des taux interbancaires observée depuis hier et qui se poursuit ce jeudi... Cette tension sur les taux a quelque peu éclipsé une bonne nouvelle sur l'activité manufacturière chinoise, qui s'est nettement redressée en octobre pour retrouver son plus haut niveau depuis 7 mois. L'indice PMI manufacturier de HSBC/Markit s'est ainsi apprécié à 50,9 (chiffre préliminaire) alors que le consensus s'attendait à 50,4 et que l'indice s'était établi à 50,2 en septembre en lecture définitive.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sa course en nette progression ce jeudi, après une nouvelle série de publications financières trimestrielles d'entreprises. Du côté macroéconomique, les derniers chiffres hebdomadaires de l'emploi américain sont ressortis mitigés... Le DJIA a gagné 0,62% à 15.509 pts, le Nasdaq a repris 0,56% à 3.929 pts, et le S&P500 a progressé de 0,33% à 1.752 pts. D'après le Département américain au Travail ce jeudi, les inscriptions hebdomadaires au chômage aux Etats-Unis, pour la semaine close le 19 octobre 2013, se sont établies à 350.000, contre un consensus de place de 335.000 et un niveau par ailleurs révisé en hausse à 362.000 pour la semaine antérieure. La moyenne à quatre semaines se monte à 348.250, contre 337.500 auparavant. Selon le Département au Commerce ce jeudi, le déficit commercial des États-Unis pour le mois d'août 2013 est ressorti à 38,8 Mds\$ environ, contre un consensus de place de 40 Mds\$ et un niveau de 38,6 Mds\$ pour le mois de juillet (initialement estimé à 39,1 Mds\$).

EUROPE

Les Bourses européennes ont rebondi jeudi en clôture, soutenues par de bons résultats de sociétés et l'annonce d'une accélération de la croissance du secteur manufacturier en Chine. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en hausse de 0,35% à 4.275,69 points. Le Footsie britannique a pris 0,58% et le Dax allemand 0,68%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a avancé de 0,72% et le FTSEurofirst 300 de 0,46%. Le secteur automobile est arrivé en tête, avec un gain de 1,74%, porté par Daimler, qui a pris 3,34%, plus forte hausse

de l'EuroStoxx 50. Le groupe allemand prévoit une amélioration de ses résultats au quatrième trimestre après un troisième trimestre meilleur que prévu. L'indice des bancaires (+0,94%) a lui aussi été dopé par de bons résultats, notamment de la part des banques scandinaves DNB (+5,9%) et SEB (+2,39%) qui ont partiellement compensé la performance décevante de Credit suisse (-2,82%).

CHANGE

L'euro évoluait à son plus haut en près de deux ans jeudi face à un dollar plombé par l'anticipation du maintien pendant encore plusieurs mois d'une politique monétaire ultra-accommodante aux États-Unis. Vers 18H00 GMT (14H00 en Guadeloupe), la devise européenne valait 1,3802 dollar, contre 1,3776 mercredi à 21H00 GMT, après être montée jusqu'à 1,3825 dollar, un nouveau sommet depuis début novembre 2011. La monnaie unique européenne progressait également face à devise japonaise à 134,36 yens, contre 134,16 yens mercredi. Le dollar se stabilisait face à la monnaie nippone, à 97,34 yens contre 97,39 yens la veille. Le billet vert continue de pâtir de l'idée que la Réserve fédérale (Fed) ne commencera pas à réduire son aide monétaire avant la fin du premier trimestre 2014. Vers 18H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 85,15 pence pour un euro et face au dollar, à 1,6207 dollar. La devise helvétique baissait face à l'euro, à 1,2315 franc suisse pour un euro, et se stabilisait face au dollar, à 0,8923 franc suisse pour un dollar - après avoir atteint 0,8889 franc, son niveau le plus élevé face au billet vert depuis début novembre 2011. La devise chinoise a fini à 6,0816 yuans pour un dollar - marquant ainsi un nouveau sommet du renminbi (nom officiel de la monnaie chinoise) depuis la mise en place en 1994 du système actuel d'arrimage du yuan au dollar - contre 6,0859 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.344,75 dollars au fixing du soir contre 1.331,25 dollars mercredi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole reculaient jeudi en fin d'échanges européens, minés par les inquiétudes sur la vigueur de l'économie aux États-Unis, premier consommateur d'or noir au monde. Vers 16H00 GMT

(18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 107,39 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 41 cents par rapport à la clôture de mercredi - après avoir atteint vers 14H40 GMT, 107 dollars, son plus bas niveau depuis le 1er octobre. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 39 cents, à 96,47 dollars - après avoir atteint vers 13H30 GMT 95,95 dollars, son plus bas niveau depuis le 27 juin dernier. "Malgré un indice PMI meilleur que prévu en Chine, les prix du brut restent sous pression, avec le WTI qui a atteint un plus bas en quatre mois. En cause, les inquiétudes concernant la demande énergétique aux États-Unis, premier consommateur mondial de pétrole, alors que l'offre est abondante .

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

TÉLÉPHONE PORTABLE AU VOLANT : QUE RISQUE- T- ON ?

Malgré l'interdiction, beaucoup de conducteurs téléphonent en conduisant ou en écrivant des SMS. Que dit la loi dans ce cas ? "Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?" : le slogan de la nouvelle campagne de prévention de la Sécurité routière est évocateur pour beaucoup d'usagers, et pour cause : beaucoup de conducteurs n'hésitent pas à téléphoner ou à écrire des SMS tout en conduisant leur véhicule devenant ainsi un véritable danger pour eux et les autres usagers de la route. C'est en 2003 que le Gouvernement français prend la décision d'interdire l'usage du portable au volant. Par la suite, un rapport de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière met en lumière le "sur-risque" d'accident dû à l'utilisation du mobile en

voiture. Outre les risques d'accidents, il convient pour les usagers de connaître les risques juridiques liés à l'utilisation du téléphone mobile en conduisant, et plus particulièrement en cas de lecture ou d'écriture de SMS au volant. L'article R412-6 du Code de la route dispose que "tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manoeuvres qui lui incombent. Ses possibilités de mouvement et son champ de vision ne doivent pas être réduits par le nombre ou la position des passagers, par les objets transportés ou par l'apposition d'objets non transparents sur les vitres." L'article suivant dispose quant à lui que "l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit. Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende de 135 euros prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire." Aux vues du premier alinéa de cet article ("l'usage d'un téléphone tenu en main..."), il semble toutefois que le kit main libre ou les oreillettes restent tolérés. Dès lors, l'écriture de SMS au volant semble devoir être bannie totalement, de même que les appels téléphoniques, à moins qu'ils ne soient passés au moyen d'un appareil laissant une totale liberté de mouvement au conducteur (mains libres). Pour rouler en toute sécurité avec son téléphone portable, la Sécurité routière recommande aux conducteurs de faire une "pause portable". Plusieurs solutions sont envisageables : éteindre son mobile ; le mettre hors de portée ; l'activer en mode silencieux ; le passer à un autre passager ; indiquer à ses contacts son indisponibilité ; effectuer une pause sur le trajet pour consulter ses messages.

N'oubliez en aucun cas qu'une fois au volant, votre vie, mais aussi celle des autres peut être atteinte en cas d'inattention ! Pour les professionnels (notamment les commerciaux) qui doivent rester joignables à tout moment, l'équipement en oreillette ou kit main libre est indispensable, lorsque le véhicule n'a pas la fonction bluetooth. Cela étant, ils ne doivent en abuser, car le fait de mener une conversation tout en conduisant réduit de manière conséquente l'attention et la vigilance du conducteur.

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L' ADMINISTRATION ET LES USAGERS

Les relations entre l'administration et les usagers bientôt simplifiées. Différents dispositifs de simplification des relations des usagers et des entreprises avec les administrations vont réduire la lourdeur de certaines démarches. Après avoir été adopté par l'Assemblée nationale française au mois de mai et par le Sénat en juillet, le projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'Administration et les citoyens, déposé par la Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, Marylise Lebranchu, a été modifié en commission mixte paritaire le 17 octobre. Rappelons avant toute chose que ce projet de loi a pour objet d'autoriser le Gouvernement à légiférer au moyen d'ordonnances, afin de simplifier les relations entre l'Administration et les citoyens. Ce procédé est issu de l'article 38 de la Constitution, et permet au Gouvernement de légiférer dans des domaines qui sont normalement réservés au législateur. Grâce à ce texte, le Gouvernement est donc habilité à instaurer par ordonnances, et dans un délai de 12 mois :

- ce projet de loi consacre notamment le principe selon lequel le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut accord. « L'inventaire de toutes les démarches soumises à autorisation de l'administration sera achevé à la fin de l'année pour engager l'application du principe ». Il faut dire que les contours de cette mesure restent encore incertains tant le projet prévoit de multiples exceptions. De plus, les moyens mis à la disposition des administrations notamment locales, pour faire vivre concrètement cette nouveauté, restent encore à définir ;
- la mise en place de la partie législative d'un nouveau Code relatif aux relations entre les administrations et le public (beaucoup de ces règles ayant actuellement une origine seulement jurisprudentielle). Le nouveau Code devrait traiter des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics, et des organismes chargés d'une mission de service public ;
- la modification du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin d'améliorer le plan du Code et de donner compétence en appel à la juridiction de droit commun ;
- la communication des avis recueillis par l'Administration avant

même que cette dernière ne prenne sa décision sur une demande ;

- finalement, à simplifier, rendre plus transparentes les règles en vigueur et encourager l'Administration à faire preuve de plus de réactivité dans ses relations avec les administrés.

Si ce projet de loi venait à être adopté, il donnerait une assise législative aux normes régissant les relations entre l'administration et les citoyens, ce qui ne serait pas négligeable, tant ces règles peuvent parfois être perçues comme obscures par les principaux concernés. Parmi les simplifications intéressantes à souligner figure le projet "dites-le nous une fois". Sa vocation est de systématiser les échanges d'informations entre administrations afin d'éviter que les mêmes informations ne soient demandées plusieurs fois aux citoyens et aux entreprises (ex : information, donnée ou pièce justificative).

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut** ; **1440,86 brut**.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013 : 67 770 (+3,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LIRE
ET FAITES LIRE
LA NATION
LE JOURNAL DE LA
GUADELOUPE
ET DES GUADELOUPÉENS